

**COMMISSION PERMANENTE DELIBERANTE
DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

REUNION DU 26 MARS 2025

Le 26 mars 2025, à 15 heures 07, les membres de **la Commission Permanente**, dûment convoqués par **Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse**, se sont réunis dans l'hémicycle Jean-Paul de ROCCA SERRA.

Cette réunion se tient sous son format délibérant et en mode mixte présentiel / audiovisuel.

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée, procède à l'appel nominal.

Sont présents dans l'hémicycle :

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse,
M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse,
Mme Nadine NIVAGGIONI, Vice-présidente de l'Assemblée de Corse,
Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Romain COLONNA et Jean-Martin MONDOLONI.

Sont présents par connexions audiovisuelles :

MM. Paul-Joseph CAITUCOLI, Saveriu LUCIANI, Jean-Michel SAVELLI.

Sont représentés :

Mme Valérie BOZZI par M. Jean-Martin MONDOLONI,
Mme Julia TIBERI par M. Saveriu LUCIANI.

Assistent à la réunion :

MM. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif en charge de l'Aménagement du territoire, de l'Energie, du Logement, des Bois et Forêts, Président de l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse ;

et Jean-Félix ACQUAVIVA, Conseiller exécutif, Président de l'Office des Transports de la Corse.

La Présidente de l'Assemblée de Corse, après avoir constaté que le quorum était atteint, ouvre la séance.

RAPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

Raportu n^u 076 : Approvazione di u pruceddu verbale di a Commissione Permanente di u 26 di fivraghju di u 2025.

Rapport n° 076 : Approbation du procès-verbal de la Commission Permanente du 26 février 2025.

La Présidente MAUPERTUIS expose le contenu du rapport. Aucun des participants ne souhaitant intervenir, elle met sa délibération aux voix.

La Commission Permanente a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Michel SAVELLI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 15

CONTRE : 0

NPPV : 0

ABST : 0

Avant d'aborder le rapport suivant, la **Présidente de l'Assemblée** se déporte de l'examen de celui-ci, en sortant de l'hémicycle.

Le **Vice-président de l'Assemblée, M. Hyacinthe VANNI**, assure la présidence de séance.

Raportu nu 081 : Mandatu speciale attribuitu à a Signora Presidente di l'Assemblea di Corsica.

Rapport n° 081 : Mandat spécial accordé à Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse.

Le **Vice-président VANNI** expose le contenu du rapport. Il précise qu'à la suite des réponses apportées par le représentant du **Conseil exécutif en Commission Permanente organisationnelle**, il attendra le retour des services avant de proposer, le cas échéant, une modification de ce dispositif.

Personne ne demandant la parole, il met sa délibération aux voix.

La Commission Permanente a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Michel SAVELLI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 15

CONTRE : 0

NPPV : 0

ABST : 0

La Présidente de l'Assemblée retourne dans l'hémicycle présider la réunion.

**RAPPORTI DI U PRESIDENTE DI U CUNSIGLIU ESECUTIVU DI
CORSICA / RAPPORTS DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF**

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Raportu nu 051 : Convenzione di messa à dispusizione di i lucali di u duminiu publicu situati Port Toga – A Vela in Bastia à ghjuvure di a Cullettività di Corsica.

Rapport n° 051 : Convention de mise à disposition de locaux relevant du domaine public sis Port Toga – A Vela à Bastia au profit de la Collectivité de Corse.

M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif en charge de l'Aménagement du territoire, de l'Energie, du Logement, des Bois et Forêts, Président de l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse, expose le contenu du rapport.

La Commission des Finances et de la Fiscalité a émis un avis favorable.

M. Jean-Martin MONDOLONI indique qu'il avait compris, à l'époque de l'inauguration des locaux, que ce projet visait à favoriser l'installation d'initiatives privées : il constate, aujourd'hui, que l'ambition fixée alors par le président de la Communauté d'agglomération de Bastia n'est pas au rendez-vous. Quant à l'économie générée pour la Collectivité, elle sera de **3.550 €**. S'il prend acte du fait que certains agents pourront travailler dans de meilleures conditions, en l'espèce, il y a loin de la coupe aux lèvres, entre l'ambition et sa mise en œuvre.

M. PAOLINI rappelle que pour ce qui concerne la Collectivité de Corse, le **Corsica Lab** intégrera ces locaux, ce faisant il se rapprochera d'autres acteurs privés œuvrant dans l'innovation et qui sont installés sur le port de Toga.

Personne d'autre ne demandant la parole sur ce rapport, **la Présidente MAUPERTUIS** met sa délibération aux voix.

La Commission Permanente a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Michel SAVELLI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 15

CONTRE : 0

NPPV : 0

ABST : 0

Raportu nu 057 : Cunvinzioni nantu à una tassa spiciali criata da a Cumunità d'Agglumirazioni di u Paesi Aiaccinu par finanzià a raccolta è u trattamentu di i scarti prudutti da i casali patrimoniali.

Rapport n° 057 : Convention de Redevance Spéciale mise en place par la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien pour financer la collecte et le traitement des déchets produits par les bâtiments patrimoniaux.

M. Julien PAOLINI expose le contenu du rapport.

La Commission du Développement économique, du Numérique et de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a rendu un avis favorable. La Commission des Finances et de la Fiscalité a émis un avis favorable.

Personne ne demandant la parole sur ce rapport, **la Présidente MAUPERTUIS** met sa délibération aux voix.

La Commission Permanente a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Michel SAVELLI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 15

CONTRE : 0

NPPV : 0

ABST : 0

Raportu nu 060 : Prugettu di cunvenzione relativa à u trasferimentu di gestione di l'impiantu spurtivu di l'Arinella, nantu à a cumuna di Bastia.

Rapport n° 060 : Projet de convention de transfert de gestion du complexe sportif de l'Arinella situé sur la commune de Bastia.

M. Julien PAOLINI expose le contenu du rapport.

La Commission des Finances et de la Fiscalité a émis un avis favorable.

Personne ne demandant la parole sur le rapport, **la Présidente MAUPERTUIS** met sa délibération aux voix.

La Commission Permanente a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Michel SAVELLI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 15

CONTRE : 0

NPPV : 0

ABST : 0

FUNDARIU / FONCIER

Raportu nu 053 : Acquistu da regularizà avanzati irrighulari di l'anziana RD nu 55 nantu à prupiià privati situati in a cumuna d'Albitreccia, locu dittu « Agosta ».

Rapport n° 053 : Acquisition en régularisation d'emprises irrégulières de l'ex-RD n°55 sur propriétés privées sises sur la commune d'Albitreccia, lieu-dit « Agosta ».

M. Julien PAOLINI expose le contenu du rapport.

La Commission du Développement économique, du Numérique et de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, et la Commission des Finances et de la Fiscalité, réunies conjointement, ont émis un avis favorable.

Personne ne demandant la parole sur le rapport, **la Présidente MAUPERTUIS** met sa délibération aux voix.

La Commission Permanente a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Michel SAVELLI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 15

CONTRE : 0

NPPV : 0

ABST : 0

RISORSE UMANE / RESSOURCES HUMAINES

Raportu nu 054 : Mudifica di u tavulellu di l'effettivi di a Cullettività di Corsica : creazione di l'impieghi stagiuneschi 2025.

Rapport n° 054 : Modification du tableau des effectifs de la Collectivité de Corse : création des emplois saisonniers.

M. Julien PAOLINI expose le contenu du rapport.

La Commission des Finances et de la Fiscalité a émis un avis favorable.

Personne ne demandant la parole sur le rapport, la **Présidente MAUPERTUIS** met sa délibération aux voix.

La Commission Permanente a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Michel SAVELLI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 15

CONTRE : 0

NPPV : 0

ABST : 0

Raportu nu 056 : Dumanda di rimessa di grazia.

Rapport n° 056 : Demande de remise gracieuse.

M. Julien PAOLINI expose le contenu du rapport.

La Commission des Finances et de la Fiscalité a émis un avis favorable.

Personne ne demandant la parole sur le rapport, la **Présidente MAUPERTUIS** met sa délibération aux voix.

La Commission Permanente a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Romain COLONNA,

Saveriu LUCIANI Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Michel SAVELLI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 15

CONTRE : 0

NPPV : 0

ABST : 0

AMBIENTE / ENVIRONNEMENT

Raportu nu 055 : Rimessa di grazia nantu à i diritti relativi à a convenzione d'occupazione temporaria d'usu di a pesca 2023 è 2024 CF RGR1.

Rapport n° 055 : Remise gracieuse relative aux redevances de convention d'occupation temporaire d'usage halieutique (COTUH) 2023 et 2024 CF RGR1.

M. Julien PAOLINI expose le contenu du rapport.

La Commission des Finances et de la Fiscalité a émis un avis favorable.

Personne ne demandant la parole sur le rapport, la Présidente MAUPERTUIS met sa délibération aux voix.

La Commission Permanente a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Michel SAVELLI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 15

CONTRE : 0

NPPV : 0

ABST : 0

AGRICOLTURA /AGRICULTURE

Raportu nu 079 : ODARC - Mudifica di l'articuli 9 è 11 di i statuti di l'Uffiziu di u Sviluppu Agriculù è Rurali di Corsica.

Rapport n° 079 : ODARC - Modification des articles 9 et 11 des statuts de l'Office du Développement Agricole et Rural de Corse.

En préalable, **la Présidente MAUPERTUIS** demande aux commissaires de statuer sur l'urgence motivant une transmission en délai abrégé. Celle-ci est motivée d'une part, par la nécessité de compléter les modifications apportées par délibération du 26 février 2025 aux statuts de cet établissement, et dont on s'est aperçu récemment ; et d'autre part, en raison de la nécessité de pouvoir réunir, avec des statuts dûment complétés, le conseil d'administration de cet établissement public au début du moins d'avril.

La Commission Permanente a accepté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Michel SAVELLI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 15

CONTRE : 0

NPPV : 0

ABST : 0

M. Julien PAOLINI expose le contenu du rapport.

Mme Nadine NIVAGGIONI, Vice-présidente de l'Assemblée, indique sa préférence qualifier la Chambre de « Territoriale » : elle voudrait savoir si c'est au ministère de l'Agriculture que l'on doit le terme de Chambre « régionale ».

La Présidente MAUPERTUIS précise que dans ce genre de textes, on est obligés de reprendre la dénomination officielle -en tout cas, pour le moment.

M. PAOLINI confirme cette interprétation.

Personne d'autre ne demandant la parole sur le rapport, **la Présidente MAUPERTUIS** met sa délibération aux voix.

La Commission Permanente a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Michel SAVELLI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 15

CONTRE : 0

NPPV : 0

ABST : 0

A la demande de **M. Jean BIANCUCCI, la Présidente MAUPERTUIS** suspend quelques instants la séance, à 15h42.

La séance reprend à 15h44, sous la présidence de **Mme Nadine NIVAGGIONI, Vice-présidente de l'Assemblée.**

INFRASTRUTTURE È TRASPORTI / INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS

Raportu nu 075 : Attribuzioni di una garanzia d'imprestitu à a SAEML Osani-Ghjirulatu.

Rapport n° 075 : Attribution d'une garantie d'emprunt à la SAEML Osani-Ghjirulatu.

M. Jean-Félix ACQUAVIVA, Conseiller exécutif, Président de l'Office des Transports de la Corse expose le contenu du rapport.

La **Commission du Développement économique, du Numérique et de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement**, a délivré un avis favorable. La **Commission des Finances et de la Fiscalité** a émis un avis favorable.

M. Paul-Félix BENEDETTI rappelle qu'un deuxième bateau était prévu, dans le cadre du contrat. Cependant, la manière dont cet armement arrive aujourd'hui ne lui convient pas : la Collectivité subit un choix d'achat, un prix d'achat, et un financement d'achat sur un équipement qui de facto lui appartient. Il aurait été plus logique qu'elle achète, comme cela avait été fait antérieurement, le navire, pour le mettre ensuite à disposition par voie d'avenant. Là, c'est une décision d'emprunter, et au vu de la soule annuellement versée, ce montage va l'exposer aux mêmes désagréments que pour le bateau précédent.

Mme Angèle CHIAPPINI attend pour sa part des réponses aux questionnements posés en **commission**, qui concernaient le capital social de la société, et visaient à s'assurer que celle-ci continuerait à payer jusqu'en 2030.

M. ACQUAVIVA, en réponse aux propos de **M. BENEDETTI**, rappelle qu'en l'état de ce système de DSP, la Collectivité est actionnaire d'une SEM et ce qu'il propose serait un peu -certes en caricaturant- comme si elle devait acheter les avions en lieu et place d'**Air Corsica**. Il lui semble beaucoup plus sain, dans ce contexte, de procéder par garantie d'emprunt, tout en indiquant clairement que le navire reviendra comme bien de retour à la Collectivité ; et cela, sans préjudice de trouver d'autres solutions.

Puis il indique à **Mme CHIAPPINI** que la concession sera renouvelée, à six ou à trente ans, et en tout état de cause, quel que soit le concessionnaire choisi, le dispositif restera sécurisé par les obligations de

bien de retour. Le modèle financier s'avère donc totalement sécurisé, dans tous les cas de figure le concessionnaire assumera l'emprunt, tout du moins dans le dispositif actuel. Autre chose consiste, dans un débat technique, à s'interroger sur la capacité du bateau, sa configuration. Mais quoi qu'il en soit, le financement du bien de retour ne pourra être inférieur à l'emprunt.

M. Saveriu LUCIANI rappelle que son groupe avait émis des réserves sur le premier achat et il les renouvelle aujourd'hui : en prenant en compte le taux d'intérêt, ce navire va coûter **820.000 €**. La DSP va représenter **1,35 €** étalés sur deux ans et cela lui paraît beaucoup, surtout si l'on considère l'appréciation portée sur la SEM. En juin 2022, la Collectivité a déjà acquis un premier navire, le San Ghjuseppe, qui appartenait avant à la commune d'Osani. Aujourd'hui, on achète un deuxième véhicule dans le cadre d'une mission de service public déléguée à un tiers : rapporté aux transports scolaires, ce montage lui paraît un peu curieux. **Avanzemu** votera par conséquent contre cette proposition.

M. ACQUAVIVA intervient pour apporter une clarification. Dans la mesure où il y aura retour du bien, les critiques émises lui semblent tomber : ce n'est pas une garantie donnée sans précautions. En effet, à la fin du contrat, il y aura soit reprise de l'emprunt avec rachat du capital restant à hauteur de **360.000 €**, ce qui même actualisé de l'indemnité de rupture restera bien inférieur au montant initial -la Collectivité ne perdra rien, soit il y a reprise de l'emprunt par un nouveau concessionnaire, qui devra assumer à son tour l'emprunt. On peut aussi envisager d'arrêter de couvrir la desserte de Ghjirulata par DSP, mais telle n'est pas l'intention du **Conseil exécutif**.

M. BENEDETTI fait valoir que si la Collectivité n'achète pas les avions, c'est parce qu'**Air Corsica** a un business plan garantissant ces achats. En l'espèce, on est sur une opération comptable où il y a impossibilité pour la SEML d'acquiescer un armement, étant donné que son contrat s'achève en 2030 et qu'elle souscrit un emprunt à 30 ans : le montage n'est possible que par la garantie apportée par la Collectivité et aussi, par la clause de reprise de l'emprunt -pas la reprise du bateau. L'emprunt à 30 ans n'a d'autre intérêt que d'alléger les charges financières, étant donné qu'en DSP il est difficile d'amortir un bateau sur une telle période ; sauf à l'imposer aux opérateurs maritimes de le faire, auquel cas cela générerait une baisse significative du prix du billet. Pour lui, il n'y a pas de grande ou de petite DSP, on doit conserver la même conception dans tous les cas. Et s'il y a effectivement, besoin d'acheter un second navire, il ne pense pas que ce système soit la bonne solution.

Mme NIVAGGIONI fait observer que dans le cas de **Corse Bois Energie**, **M. ACQUAVIVA**, le raisonnement tenu par son collègue consisterait à faire payer la Collectivité pour changer une chaudière et ce ne serait pas faisable juridiquement. Elle comprend donc la position du **Conseil exécutif**.

M. ACQUAVIVA attire l'attention sur le fait qu'il existe, tout de même, des variantes dans les DSP.

Il rappelle que dans le cadre de la continuité territoriale maritime à la française, les données ont évolué, l'outil naval était d'abord rémunéré de manière forfaitaire par la valeur de l'investissement, ce qui a débordé sur de véritables aberrations -telles que le Napoléon Bonaparte ou le NGV Ascu, et la Corse s'est retrouvé financer des armements qui n'étaient pas adaptés à sa desserte. Aujourd'hui, l'outil naval n'est plus rémunéré de la même façon, la clé de répartition limite à 70% la part de l'investissement découlant du service public pour la Corse. On peut imaginer, à l'avenir, une SEM d'investissement achetant des navires, ceux-ci s'avèrent sans doute plus conformes, en taille ou en capacités, aux besoins de la desserte.

En l'espèce, c'est le choix ayant déjà été effectué pour la DSP de Ghjirulata, la SEM dispose de garanties d'emprunt à cet effet et ensuite, le bateau revient à la Collectivité comme bien de retour. Dans tous les cas, les intérêts de l'institution seront totalement préservés.

Entre le service aérien, le service maritime et cette délégation, il y a donc des variantes. Mais personne ne remet en cause le bien fondé d'un service public pour desservir Ghjirulata, avec un bien qui intègrera le patrimoine de la Collectivité en sortie.

Personne d'autre ne demandant la parole sur le rapport, **la Vice-Présidente NIVAGGIONI** met sa délibération aux voix.

La Commission Permanente a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA,

Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Nadine NIVAGGIONI et Hyacinthe VANNI.

Ont voté contre :

M. Saveriu LUCIANI et Mme Julia TIBERI.

N'a pas participé au vote :

M. Paul-Félix BENEDETTI.

Se sont abstenus :

Mmes et MM. Valérie BOZZI, Angèle CHIAPPINI, Jean-Martin MONDOLONI et Jean-Michel SAVELLI.

POUR : 8

CONTRE : 2

NPPV : 1

ABST : 4

La Vice-présidente NIVAGGIONI, constatant que l'ordre du jour avait été épuisé, lève la réunion à 16h05.